

DELIBERATION N° 06 - BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2017 de l'Ecole de Musique. Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	293 940,22 €	93 217,06 €	387 157,28 €
Dépenses	276 200,91 €		276 200,91 €
Résultat de clôture	+ 17 739,31 €	93 217,06 €	+ 110 956,37 €
<u>Investissement</u>			
Recettes	1 215,32 €	3 982,36 €	5 197,68 €
Dépenses	5 384,40 €		5 384,40 €
Résultat de clôture	- 4 169,08 €	3 982,36 €	- 186,72 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	295 155,54 €	97 199,42 €	392 354,96 €
Dépenses	281 585,31 €		281 585,31 €
Résultats de clôture	+ 13 570,23 €	97 199,42 €	+ 110 769,65 €

Le Compte Administratif 2017 de l'Ecole de Musique est conforme au Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 7 juin 2018.

Le Compte Administratif 2017 de l'Ecole de Musique a été présenté en Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique le 29 mai 2018, qui a donné un avis favorable.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote.

Intervention de Sylvie DIOT "pour Ludres résolument" :

En cohérence avec nos votes du 22 mai 2017 et du 9 avril 2018, tous deux concernant l'augmentation des tarifs de l'école de musique, nous nous abstiendrons pour cette délibération.

Intervention de Monsieur Le Maire :

L'augmentation des tarifs s'explique par le fait que la ville met 190 000 €, pendant que l'utilisateur participe à hauteur de 95 000 €. Pour rappel, si l'utilisateur ne paie pas le coût du service, c'est le contribuable qui le règle. L'ensemble des Ludréens paie pour 240 musiciens, ce qui est normal car c'est un service public. Néanmoins il y a à répartir la charge. Quand ce service a été mis en place par mon prédécesseur, il avait été convenu que 50% proviendrait des utilisateurs et 50% de la ville. Le dérapage s'est fait progressivement pour en arriver à un tiers / deux tiers. Rappelons que le tarif de l'école de musique est un des plus faibles de l'agglomération. Pour ce vote, je me retire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 25 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Compte Administratif 2017 de l'Ecole de Musique ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.